



Agriculture biologique

BIO PRATIQUES

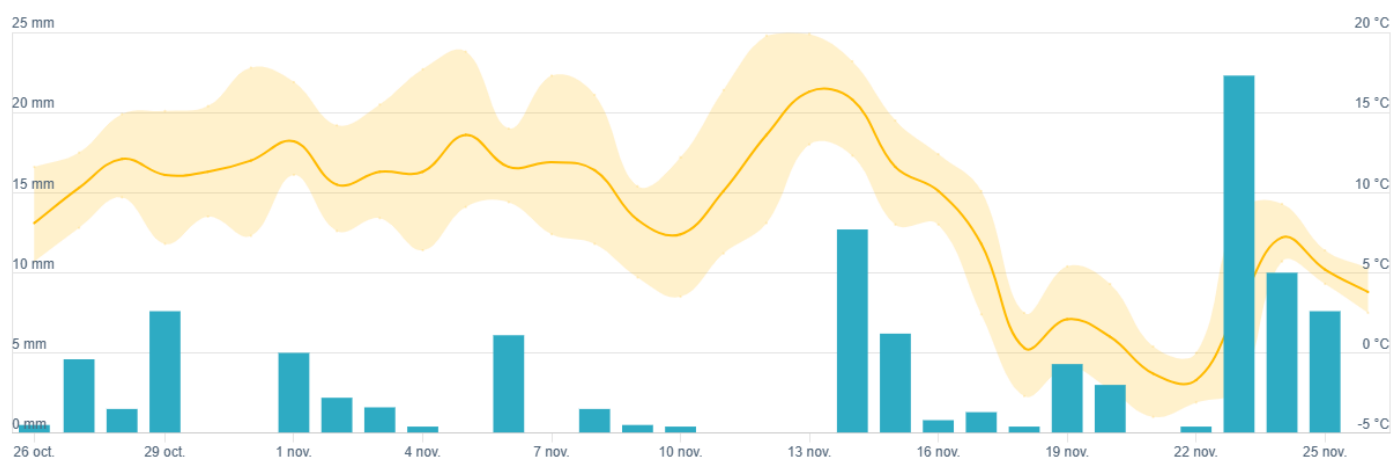
N° 6 du 26/11/2025

*Bulletin d'informations en Bourgogne-Franche-Comté
Les Chambres d'agriculture à vos côtés*

SOMMAIRE

- **Suivons nos cultures**
 - Enquête récolte d'automne - bilan moisson d'automne
 - Colza
 - Céréales d'hiver
 - Protéagineux d'hiver
- **Conseils de saison**
 - Destruction des couverts d'intercul-
 - ture et labours d'hiver
 - Point réglementation
 - Stockage
- **Le coin des essais**
 - Essais sur soja
 - Essais couvert avant tournesol
 - Essais désherbage

METEO DU 26 OCTOBRE AU 26 NOVEMBRE 2025



Station de Varennes-Vauzelles (Nevers)



SUIVONS NOS CULTURES



Enquête récolte d'automne—bilan moisson d'automne

Les cultures d'automne sont maintenant récoltées, **pensez à remplir l'enquête récolte** en [cliquant sur le lien ici](#). Merci à celles et ceux qui ont déjà répondu !

Les premiers résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Culture	Surface (ha)	Nombre de réponses	Rendement moyen (q/ha)
Soja	15,5	2	26
Tournesol	155	8	14

Colza

Les parcelles de colza qui étaient bien implantées en septembre ont poursuivies leur croissance sur l'automne. La **robustesse de la culture** vis-à-vis des **ravageurs** (grosses altises et CBT) passe par une **bonne implantation** et une **croissance continue sur l'automne**. Un **bilan** sera à réaliser à la sortie de l'hiver pour **confirmer le maintien des parcelles plus hétérogènes**.



Colza avec féverole et sarrasin du
14/11/2025 - ©CA89



Colza avec précédent ray grass (à gauche) et avec précédent luzerne (à droite) - ©CA58



Céréales d'hiver

La **période de semis** a débuté **mi-octobre pour les plus précoces** et s'est poursuivie **jusqu'à mi-novembre**. Dans l'ensemble les semis de céréales sont terminés mais sur certaines exploitations, il peut rester la moitié des parcelles à semer.

Les premières parcelles implantées atteignent le **stade 3 feuilles pour le blé tendre**. Pour les **triticales, seigles et avoines**, le stade est au **début tallage**. Les levées sont plutôt **homogènes** sur les **petites terres des plateaux**, certaines **parcelles de plaine plus hydromorphes** peuvent présenter des **levées plus compliquées**. Quelques parcelles ont dû être ressemées. Les **semis** réalisés **autour du 10 novembre** sont **en cours de levée**.

Peu de créneaux ont été disponibles pour réaliser du désherbage mécanique, sauf pour les semis les **plus précoces**, au vu des conditions climatiques très changeantes de cet automne. On observe des **repiquages de vulpin** dans des parcelles travaillées début novembre.



*Triticale variété biathlon avec précédent féverole ou lentille, semis du 19/10/2025
- ©CA89*



Blé au stade 2 feuilles - ©CA21



Blé avec précédent lentille, semis du 13/10/2025 - ©CA89



Avoine - ©CA58



Protéagineux d'hiver

Les semis ont débuté sur la **première quinzaine de novembre** et se poursuivent dans les créneaux disponibles. Les semis doivent se faire sur des **parcelles ressuyées** pour **limiter les pertes à la levée**. Il est toujours possible de semer des variétés d'hiver en janvier ou au printemps. Le risque dans ces cas-là est une baisse de rendement dû à un raccourcissement du cycle végétatif.

CONSEILS DE SAISON



Destruction des couverts d'interculture et labours d'hiver

En **sol à dominance argileuse**, les couverts doivent être **détruits** en **début d'hiver** pour laisser au sol le temps de se **restructurer par l'action du gel**. A cette période, le **labour** est la technique la **plus efficace** pour les enfouir facilement. Pour les personnes qui utilisent une **fraise**, la destruction peut se faire **plus tardivement**, en sortie d'hiver, pour des **cultures d'été** (maïs, soja, tournesol, etc.).

En **sol plus léger** (limoneux ou sableux), ils peuvent être **laissés en place** jusqu'en sortie d'hiver pour **maintenir la structure en place**. En cas de destruction, les résidus laissés en surface protégeront également le sol durant l'hiver.

Pour un **effet azoté** sur la culture suivante, les couverts doivent être **détruits jeunes** et **incorporés rapidement**. Pour un effet sur le **taux de matière organique** et la **structure du sol**, les couverts peuvent être **détruits plus tardivement** et les **résidus** laissés en **surface**. Dans les deux cas, il est recommandé de détruire le couvert au moins **deux mois avant de semer** la culture suivante.

Les **labours** pourront se faire **en sol gelé** si les conditions de **ressuyage** ne suffisent plus. Réaliser des **labours dressés** pour permettre la circulation de **l'eau** et de **l'air**. Cela entraîne également un **meilleur réchauffement** au printemps.

Point réglementation

Statut dérogatoire : quelles évolutions ?

Demande de dérogation payante : à compter du **1^{er} janvier 2026**, certaines demandes de dérogations vont devenir **payantes** quel que soit **leur issue**. Le montant est fixé à **30 euros par dérogation** demandée. **Pour connaître les dérogations concernées** [cliquez ici](#).

Certaines espèces passent en **Hors Dérogation** à partir de **janvier 2026**, la liste a été mise à jour par l'**INAO** cet été. Le statut change pour les semences de **féverole d'hiver**, de **pois d'hiver** et de **sarrasin** qui devront être produites en agriculture biologique.



7ème programme de la directive nitrates en zones vulnérables

Plan prévisionnel de fumure

En **zones vulnérables**, un **plan prévisionnel de fumure** (PPF) est **obligatoire** même pour les **exploitations en agriculture biologique**, qu'il y ait des **apports d'azote ou non**. Il est à réaliser en **sortie d'hiver** au moment de la reprise de la culture et doit être conservé durant **5 campagnes**.

Reliquat sortie d'hiver

En **zone vulnérable**, la directive nitrate impose à toutes les exploitations cultivant **plus de 3 ha de SAU** de réaliser un **reliquat sortie hiver**. Si la surface en céréales **dépasse 100 ha**, il est alors **obligatoire** de réaliser un **deuxième reliquat sortie hiver**. Pour les Zones d'Actions Renforcées (ZAR), il faut se **référer au programme d'action** mis en place, le plus souvent il faut réaliser en plus du reliquat obligatoire, un **reliquat spécifique sur une parcelle de la ZAR**. Si deux reliquats sont déjà réalisés, un des deux devra être prélevé sur une parcelle de la ZAR.

Epandage des engrais organiques : des périodes d'interdiction à respecter

En fonction du **type d'engrais organique épandus**, de la **culture/parcelle** qui le reçoit et de la **localisation géographique**, les **dates d'interdiction d'épandage peuvent varier**.

Classification des différents types d'engrais organique :

Classement des fertilisants azotés :

	Caractéristiques	Exemples
Type 0	Produits organiques caractérisés par une organisation nette à moyen terme de l'azote	Boues de papeterie, marcs de raisins frais, composts de déchets verts jeunes et ligneux
Type I.a	Produits organiques à minéralisation d'azote très lente et contenant une faible quantité d'azote minéral	Fumiers compacts non susceptibles d'écoulement (FCNSE) Composts d'effluents d'élevage, sauf composts de fientes de volailles Composts matures de déchets verts, composts d'ordures ménagères résiduelles, composts de marcs de raisins Composts de fractions solides de digestats de méthanisation
Type I.b	Produits organiques à minéralisation d'azote lente et contenant une quantité limitée d'azote minéral	Fumiers hors FCNSE, sauf fumiers de volaille Composts de MIATE (matières d'intérêt agronomique issues du traitement des eaux) mélangées à un support carboné, composts de biodéchets
Type II	Produits organiques à minéralisation d'azote rapide ou contenant une quantité importante d'azote minéral	Déjections animales sans litière (lisiers bovins, porcins, volailles) ; fumier et fientes de volailles Digestats bruts de méthanisation, fractions liquides des digestats de méthanisation
Type III	Produits azotés minéraux et uréiques de synthèse (y compris en fertirrigation)	Ammonitrate

Source : les mesures du 7e programme d'actions nitrates dans les zones vulnérables de la région Bourgogne-Franche-Comté, version 1.2 - Décembre 2024, DREAL BFC

BIO PRATIQUES

N° 6 du 26/11/2025



Période d'interdiction :

Les **engrais de type 0** ne peuvent pas être épandus du **15 décembre au 15 janvier** sauf sur **prairies de plus de 6 mois** dont prairies permanentes et luzerne.

Les **apports d'engrais organiques** ne sont **plus possibles sur culture**. Ils pourront reprendre pour les **engrais de type I le 15/01** et pour les **engrais de type II le 01/02**.

Grandes cultures	Type de fertilisant	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars à Juin
Culture principale (autre que colza) récoltée l'année suivante (dont cultures d'automne)	I									
	II									
	III									
Colza, récoltée l'année suivante	I									
	II									
	III									
Culture principale implantée dans l'année en cours, récoltée avant la fin de l'année, et non suivie d'une culture implantée dans la même année (dont cultures de printemps)	I a									
	I b									
	II									
	III									

- (1) Fertilisation du colza autorisée, sous conditions
(2) Epandage d'effluents peu chargés en fertirrigation autorisé, sous conditions
(3) Interdiction sur Maïs en Haute-Saône et Territoire de Belfort
(4) Epandage autorisé sur Maïs irrigué, sous conditions

Sur **prairies implantées depuis plus de 6 mois** et sur **luzerne** les **engrais de type I** ne **peuvent pas** être apportés **entre le 15/12 et le 15/01**. Pour ceux de **type II**, l'interdiction s'étend **du 15/11 au 15/01** avec possibilité d'épandage pour les effluents peu chargés sous certaines conditions. L'interdiction se poursuit **jusqu'au 31/01 pour la Haute-Saône et le Territoire de Belfort**.

Cultures pérennes, pluriannuelles et autres	Type de fertilisant	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars à Juin
Prairies implantées depuis plus de 6 mois et luzerne	I									
	II									
	III									

- (7) Epandage d'effluents peu chargés autorisé, sous conditions
(8) Interdiction en Haute-Saône et Territoire de Belfort
(9) Interdiction dans les zones de montagne (10 communes)

Stockage

Maintenant que le froid s'est installé, continuez à **ventiler les tas de grains** pour atteindre le **troisième palier** de température (**< 5°C**). Cette température **bloque l'activité des insectes** et permet un **stockage à plus long terme**. Continuer de surveiller **l'évolution** de la **température** des tas en **plusieurs points** pour éviter tout risque **d'échauffement**. Ne pas ventiler en cas de brouillard ou d'air trop humide.



LE COIN DES ESSAIS



Des **résultats plus détaillés** des essais seront disponibles dans la « **Synthèse des essais bio en BFC** » qui sera **publiée prochainement**.

Essais sur soja

Résultat de l'essai implantation du soja de la plateforme multipartenaire XP'Bio 89. Essai localisé dans l'Yonne à Vermenton (89) en multipartenariat par la CA89, CA58, Cocebi, SeineYonne, Terres Inovia.

Contexte : Lieu : Vermenton (89). Date de semis : 26/05/2025, à 650 000 gr/ha. Binage ou herse étrille le 19/06. Essai en bandes avec 2 répétitions par modalité.

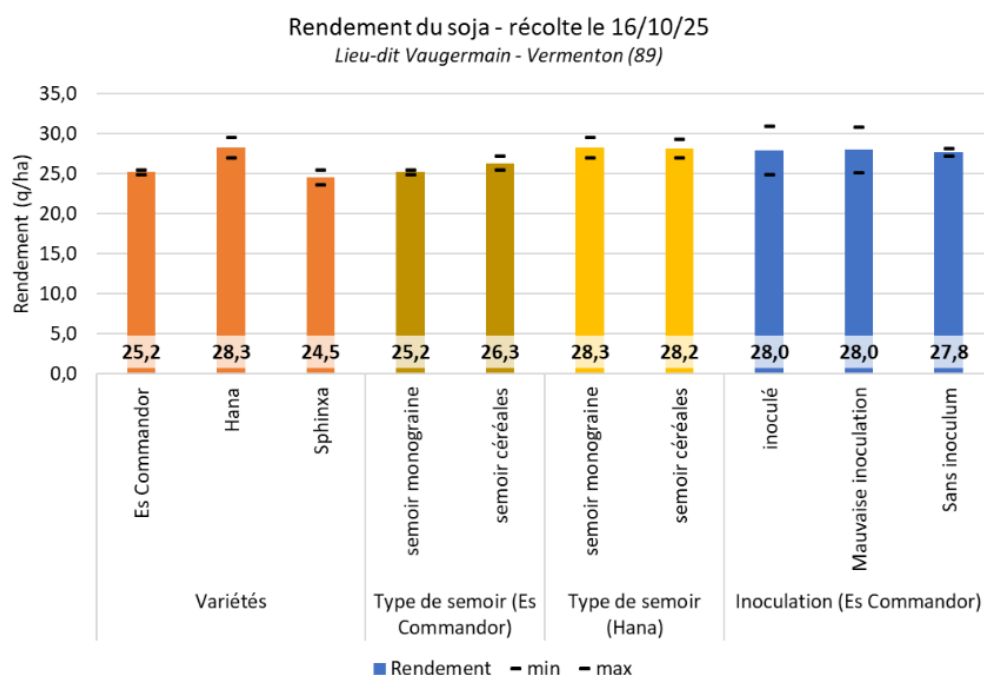
Objectif de l'essai : identifier les conduites d'implantations favorables à la production de soja dans l'Yonne en faisant varier plusieurs facteurs :

- Type de semoir :
 - Semoir monograine + binage
 - Semoir à céréales + herse étrille
- Précocité variétale, couverture du sol et impact sur les adventices :
 - Hana : précoce 00, variété couvrante en début de cycle
 - Es Commandor : très précoce 000
 - Sphinx : très précoce 000
- Inoculation :
 - En bonnes conditions d'inoculation
 - En mauvaises conditions d'inoculation (stockage semences en plein soleil pendant 2 jours avant semis)
 - Sans inoculation

Résultats de rendement :

récolte le 16/10/2025.

Attention, ces résultats sont le reflet d'1 année d'expérimentation sur 1 site, ils expriment ici des tendances de résultats. L'essai sera renouvelé en 2026 pour compléter ces résultats.





Variétés : La variété Hana (00) a un rendement supérieur aux variétés très précoces (000). Cette variété a couvert le sol rapidement et de manière plus importante que les deux autres variétés, entraînant une bonne concurrence pour les adventices. Le rendement peut donc s'expliquer à la fois par la précocité et la concurrence aux adventices.

Semoirs : il n'y a peu voire pas de différence de rendement en fonction du semoir utilisé (monograinne + binage ou semoir céréales + herse étrille), que ce soit sur la variété Es Commandor ou Hana. Les deux techniques peuvent donc être utilisées, selon le matériel disponible (semoir et matériel de désherbage mécanique).

Inoculation : il n'y a pas de différence visible dans cet essai. En effet, la parcelle avait déjà été cultivée en soja deux ans auparavant : l'inoculation est donc inutile dans cette parcelle.

Essais couvert avant tournesol

Résultats de l'essai implantation de couverts d'interculture avant tournesol, à Bierry les Belles Fontaines (89), en multipartenariat par la CA21, la COCEBI et Terres Inovia.

Contexte : parcelle argilocalcaire superficielle, avec apports réguliers de fumier. Semis de trèfles sous couverts du précédent blé et de couverts estivaux avant un tournesol (variété LG 50465).

Objectifs de l'essai : Mesurer l'impact d'un couvert sur le rendement du tournesol et comparer l'effet des trèfles semés sous couvert et celui des couverts annuels.

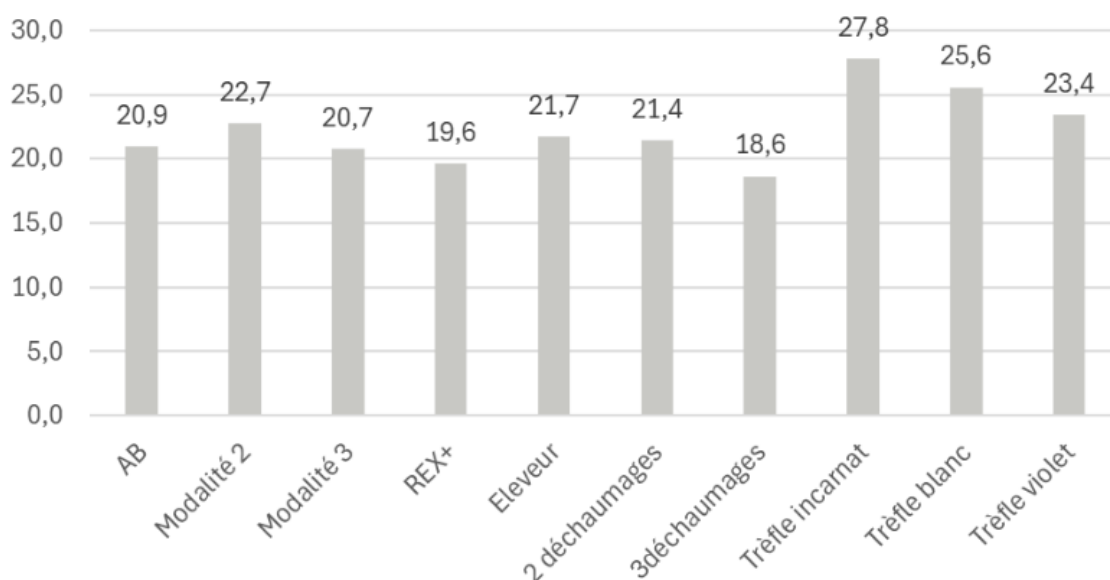
Modalités :

- semis sous couvert du précédent : trèfle blanc, trèfle violet, trèfle incarnat
- couverts annuels : 5 couverts testés (*voir détails dans la synthèse des essais de BFC*)

Résultats : les trèfles ont un effet significatif sur le rendement des tournesols, en comparaison à celui des couverts annuels.

- > Moyenne des rendements derrière trèfle : **25,6 q/ha**
- > Moyenne des rendements après couvert annuel : **20,8 q/ha**

Rendement du tournesol en 2025





Essais désherbage

Dans le cadre du programme "Grammicible" visant à diminuer l'infestation en graminées adventices (ray grass, vulpin), 3 essais ont été réalisés dans la Nièvre :

- 1 essai sur les **blés tendres** avec la herse étrille/roto étrille cible le vulpin
- 1 essai sur **avoine d'hiver** avec herse étrille et bineuse cible ray grass,
- 1 essai sur **orge de printemps** avec herse étrille et bineuse cible ray grass.

Les programmes de désherbage mécanique utilisant un **premier passage de binage** et un **second passage de herse étrille**, démontre une **meilleure pertinence et efficacité**.

BIO PRATIQUES, bulletin d'informations à destination des agriculteurs Bio de la région Bourgogne-Franche-Comté. Les Chambres d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté vous accompagnent en agriculture biologique.

Activité de conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application – N° d'agrément IFO1762. Le conseil phytosanitaire des Chambres d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté est couvert par le contrat responsabilité civile qui porte le n° 72382940R/0010.

Avec la participation financière de



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE